



Association des Résidents du Vallona

le Vallona, 14, rue Salvador Allende, 92000-NANTERRE

e-mail : arvallona92@gmail.com

Nanterre, le 19 avril 2018

Sté IN'LI

A l'attention de Madame Leboucher

18 bis rue de Villiers

92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex

RECOMMANDE AR

Objet : Mise en demeure pour absence de régularisation des charges

Madame,

Au nom de tous les locataires du Vallona nous vous adressons ce courrier de mise en demeure pour absences répétées de régularisation des charges.

En effet, depuis plusieurs années, IN'LI (ex OGIF) ne procède plus à la régularisation annuelle des charges comme la loi du 6 juillet 1989 (article 23) l'y oblige, et comme le prévoit l'article 20 de l'avenant au bail locatif.

Sans que la moindre raison valable ne nous ait été communiquée, les charges de l'année 2014 n'ont été régularisées qu'en mars 2017, soit avec un retard de plus de 2 ans ; cette régularisation avait donné lieu à un remboursement de trop perçu pour chaque locataire.

Quant aux charges des années 2015 et 2016, malgré les différentes demandes faites à IN'LI (diverses réunions IN'LI / ARV, courrier recommandé du 9 février n'ayant suscité aucune réponse, relance par mail du 26 février demeurée sans réponse également) celles-ci ne sont toujours pas régularisées à ce jour.

Ces absences de réponse ainsi que ces retards ne sont pas acceptables.

En conséquence, et au nom de tous les locataires, nous vous mettons en demeure de régulariser les charges des années 2015 et 2016 au plus tard le 14 mai 2018.

Nous vous demandons également de régulariser les charges de l'année 2017 pour le 15 janvier 2019, et les charges de l'année 2018 ainsi que celles des années à venir chaque mois de janvier, soit dans les 6 mois suivant l'Assemblée Générale de la copropriété qui a lieu chaque mois de juin.

A défaut, de toute manifestation d'IN'LI le 14 mai, nous nous verrons dans l'obligation de saisir les juridictions compétentes pour une demande en injonction de faire.

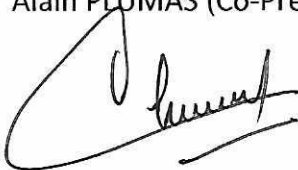
Souhaitant toutefois ne pas en arriver à cet extrême,

Nous vous prions d'agréer Madame nos sincères salutations.

Pour les locataires,

Pour le Bureau de l'ARV,

Alain PLUMAS (Co-Président)



ARV

Association des Résidents du Vallon
14 rue Salvador Allende
92000 Nanterre